



Monsieur Jean-Philippe Rochat
Président
Sion - Ville intéressée
Jeux Olympiques d'hiver 2026

Département des Jeux Olympiques
Réf. No. 2017/CHD/pdz

Lausanne, le 27 octobre 2017

Candidature de Sion aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2026 / Garantie de déficit budgétaire du comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO)

Monsieur le Président,

Suite à nos récents échanges au sujet des différentes garanties à fournir par les villes candidates - en particulier la garantie de déficit budgétaire éventuel du COJO - nous tenons à préciser les points suivants :

1. L'objectif de la garantie de déficit budgétaire éventuel du COJO est de s'assurer que les organisateurs pourront tenir tous leurs engagements financiers durant l'organisation et la livraison des Jeux Olympiques et Paralympiques 2026.
2. Durant la procédure de candidature, le CIO mènera une évaluation approfondie des risques et opportunités liés à tous les aspects du projet Sion 2026. Les éléments financiers proposés seront également analysés de manière détaillée en collaboration avec le comité de candidature.
3. Dans ce contexte, le comité de candidature devra démontrer dans la phase de co-construction puis, le cas échéant, dans la phase de candidature, que le budget du COJO pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2026 est crédible et suffisamment solide pour justifier une garantie de déficit limitée, telle que prévue dans votre projet.
4. Il est essentiel de mentionner que le CIO contribue de manière substantielle aux revenus du comité d'organisation. Il octroie la possibilité au COJO d'exploiter les symboles olympiques dans le cadre de son programme de partenariat commercial. De plus, une contribution matérielle du CIO de USD 925 millions est prévue pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2026. Comme ce fut le cas pour les précédentes éditions des Jeux Olympiques, la contribution annoncée pourrait varier favorablement en fonction des revenus du programme TOP en particulier. Les résultats financiers du COJO n'auront en revanche pas d'influence sur la contribution précitée.

5. Il est à noter qu'un programme visant à réduire les coûts d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques est en cours (« Games Management 2020 »). Près de 200 mesures sont actuellement étudiées afin de réduire les dépenses opérationnelles du comité d'organisation. Sur cette base, nous nous réjouissons d'analyser la proposition de Sion 2026 et de contribuer, dans la mesure du possible, à la réduction des dépenses prévues pour le futur comité d'organisation. De telles réductions en amont permettraient d'augmenter de manière significative les réserves budgétaires du COJO.
6. Indépendamment de ce qui précède, il est important de souligner que le budget opérationnel des dernières éditions des Jeux Olympiques a été soit excédentaire soit équilibré.
7. En résumé, comme mentionné ci-avant, le CIO n'impose aucune exigence sur le montant de la garantie de déficit et acceptera dès lors, dans le cadre d'une candidature, une couverture de garanties limitée. Ceci reflète le surcroît de flexibilité pour l'ensemble des garanties à soumettre par les comités de candidature introduit dans le cadre de l'Agenda olympique 2020.

En me tenant à votre entière disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments distingués.



Christophe Dubi
Directeur exécutif pour les Jeux Olympiques

Cc : Christophe De Kepper, Directeur général
Jacqueline Barrett, Directrice associée – Candidatures Olympiques